



1870

PROJET DU GOUVERNEMENT
DOCUMENT D'APPUI AU PROJET

Numéro du projet : PA-SNPS
Titre du Projet : Programme d'Appui à la Mise en Œuvre
de la Stratégie Nationale de Protection
Sociale des Groupes Vulnérables (PA-SNPS-GV).

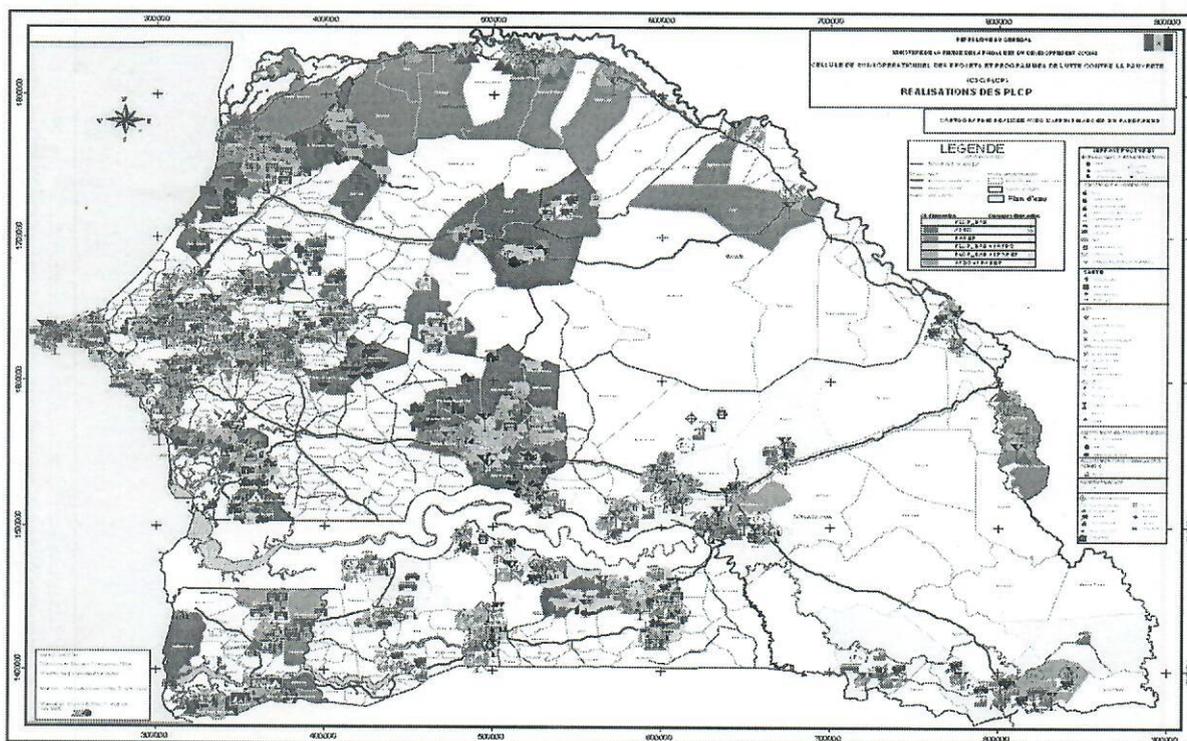
Date de démarrage : 2008

Durée : 5 ans (60 mois)

Sites du Projet : Régions de Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack, Saint Louis

Modalités d'exécution :

Agence gouvernementale d'exécution : Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale
De l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance
(MFSNEFMF)



GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARTENAIRE TECHNIQUE ET FINANCIER

CODE :

Description succincte : Le présent programme s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Document de stratégie de réduction de la pauvreté dans sa phase II, pour la période 2006 – 2010, et des nouvelles orientations définies dans les OMD. **A ce titre, il servira de réceptacle pour une opérationnalisation des accords de Paris relatifs à l'harmonisation et à la gestion axée sur les résultats.**

L'assistance s'articule au tour de : (i) Identification et développement des projets pilotes de la protection sociale des groupes vulnérables, dans **les zones de concentrations géographiques**, à partir des antennes régionales ; (ii) un appui à l'amélioration du ciblage, du suivi-évaluation et d'information sur les actions destinées aux groupes vulnérables au niveau national et local (Suivi des OMD, protection sociale, Renforcement des capacités de suivi évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté et de la Coordination opérationnelle des Programmes de lutte contre la pauvreté/Développement d'alliances et Système d'informations sur la pauvreté pour la mobilisation des ressources...).

Les interventions sur le terrain seront identifiées, conformément à la démarche recommandée dans le cadre de la gestion axée sur les résultats; ce qui devra permettre de mieux cibler les familles les plus vulnérables.

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.

La population du Sénégal est estimée, en 2002, à 10.425.200 habitants, avec un taux annuel de croissance de 2,5%. La population est jeune, avec une moyenne d'âge de 21,8 ans pour les hommes, et 22,6 ans pour les femmes. La population est essentiellement rurale (58,5%). Plus de la moitié des citadins vit dans l'agglomération dakaroise.

Le Produit Intérieur Brut (PIB) a cru, en termes réels, en moyenne de 5,3 %, sur la période 1995-2005. Ce taux est inférieur aux prévisions initiales et au rythme minimum de 7% nécessaire à la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2015.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) relativement faible (0,458), le Sénégal occupe la 157^{ème} place mondiale. L'incidence de la pauvreté, au niveau des individus, est passée de 67,9% en 1994/95, à 57,1% en 2001/02 et à 50,6 % en 2005-2006, avec des disparités géographiques, spatiales mais également sexospécifiques importantes.

Les niveaux de pauvreté sont plus élevés en zones rurales qu'en zones urbaines (617% contre 32,4% en 2005-2006). Ceci affecte plus les femmes qui représentent 52% de la population. L'enquête de suivi de la pauvreté a aussi mis en évidence l'importance des disparités entre les plus pauvres et les non pauvres, car « 20% les plus riches ont effectué 40% des dépenses contre seulement 8.2% pour les 20% les plus pauvres »

Le taux brut de scolarisation est en progrès et se situe à 82,5% en 2005, contre 62% en 1998. L'écart entre les garçons (82,4 %) et les filles (77,30 %) est encore important. Par ailleurs, malgré l'évolution des taux de scolarisation, les taux d'achèvement du cycle primaire restent faibles (48,3%) du fait des abandons scolaires liés, entre autres, à la pauvreté des familles. Celle-ci pousse à une insertion précoce des enfants dans le marché du travail (notamment les pires formes) et favorise les mariages des jeunes filles.

Dans le domaine de la santé, une certaine amélioration des conditions de survie de l'enfant et de la mère est constatée. Le taux de mortalité infanto-juvénile est passé de 145,3‰ en 1997 à 121‰ en 2005, et le taux de mortalité infantile de 70,1‰ en 1997 à 61‰ en 2005. Concernant la lutte contre le VIH/SIDA, le Sénégal a réussi à maintenir une faible prévalence de 0,7%. Cependant, des contraintes subsistent dans la lutte contre le paludisme, avec des conditions d'hygiène et d'assainissement encore précaires. Environ 72,9 % de la population ont un accès à l'eau potable en 2005, tandis que seuls 56,15 % ont un accès à l'assainissement.

Les infrastructures physiques restent faiblement développées, en dehors des télécommunications. Le secteur de l'énergie reste marqué par un déficit de la production; ce qui risque d'entraîner des conséquences négatives sur les prévisions de croissance du PIB.

En matière d'emploi, l'on note que la population active augmente à un rythme supérieur à l'offre d'emplois dans le secteur formel ou moderne. Le taux de chômage est de 9,6%. Plus que l'excès de la demande de travail sur l'offre, c'est le sous-emploi qui constitue le principal problème du marché de l'emploi, puisqu'il représente 21,8% de la population active, soit près de 2 millions de personnes.

Pour relever les défis de la pauvreté et du développement, le Gouvernement a entrepris la révision de sa Stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-II/ 2006/2010) autour de 4 axes stratégiques, en vue d'accélérer la croissance et d'atteindre les OMD. Il s'agit de : (i) La création de richesse, (ii) l'accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base, (iii) la protection sociale, la prévention et la gestion des risques et catastrophes, (iv) la gouvernance et le développement décentralisé et participatif.

Les diagnostics du DSRP ont mis en évidence des « points de rupture » qui ont conduit au basculement de plusieurs ménages dans la pauvreté et entraîné certaines franges de la société dans une situation de vulnérabilité. En ce qui concerne la protection sociale, les diagnostics signalent l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques, les assurances privées et les mutuelles professionnelles, mais restant

caractérisés par leur manque de performance et leurs capacités limitées de répondre aux besoins de protection sociale et de gestion des risques.

Dans le souci de réduire la probabilité de pertes dévastatrices du bien être, de basculement ou de maintien dans la pauvreté chronique, le Gouvernement a élaboré, avec l'appui des partenaires au développement, une Stratégie nationale de protection sociale et de gestion des risques et catastrophes qui vise entre autres à : (i) garantir l'accès équitable aux services sociaux de base ; (ii) augmenter l'accès aux instruments de gestion de risques et au système de protection sociale, notamment à travers les mutuelles de santé ; (iii) améliorer le ciblage, le suivi et l'évaluation des actions dirigées vers les groupes vulnérables ; (iv) garantir des revenus aux personnes en difficulté et groupes vulnérables; (v) renforcer les mécanismes de transfert direct des ressources publiques aux groupes vulnérables.

La Stratégie de développement pour la croissance et la réduction de la pauvreté adoptée par le Gouvernement, pour réduire l'incidence de la pauvreté en deçà de 30 % en 2015, repose sur une prévision de croissance annuelle moyenne de 7 à 8%, en termes réels, entre 2006 et 2010. La création de richesses sera soutenue par une hausse des investissements publics et privés, des flux d'investissements directs étrangers et des ressources additionnelles attendues de l'annulation de la dette. Elle sera également assurée par l'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques et le renforcement de la contribution du secteur agricole à la croissance, à travers une diversification des produits et la modernisation des exploitations agricoles.

Dans ce cadre, la volonté des partenaires d'appuyer le Gouvernement du Sénégal est manifeste, à travers trois domaines prioritaires qui font référence au DSRP-II et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) : « **La création de richesse et la lutte contre la faim pour le développement durable, les services sociaux de base, la gouvernance et la promotion du partenariat pour le développement** ».

Dans cette dynamique, des engagements ont été pris, lors du Groupe Consultatif de Paris, pour le financement des gaps. A cet effet, un Cadre d'organisation des appuis budgétaires (ACAB), préparé par le Gouvernement et les partenaires, présente les engagements et les indicateurs de résultats à atteindre dans les secteurs, en contrepartie des ressources budgétaires allouées.

Pour la mise en œuvre du DSRP-II, il a été mis en évidence la nécessité d'accélérer l'accès aux services sociaux de base en mettant l'accent à la fois sur l'offre et la demande, ainsi que sur la qualité de ces services. En ce qui concerne l'offre, d'importants moyens ont été retenus pour appuyer les programmes sectoriels de l'éducation, de la santé et de l'hydraulique, sur la base d'une analyse des besoins pour l'atteinte des OMD.

En ce qui concerne la demande, l'évaluation du DSRP-I a montré que si la réalisation des infrastructures est une condition nécessaire, elle ne suffit pas à assurer un accès durable aux services et donc à améliorer les indicateurs cibles des OMD. En effet, le taux d'utilisation des infrastructures, notamment de santé et d'eau potable reste insuffisant, du fait des difficultés que rencontrent les catégories sociales pauvres et des personnes vulnérables à payer les services ; ce qui affecte la viabilité à long terme et la qualité des services.

Le Projet d'Appui à la Stratégie Nationale de Protection Sociale (PA-SNPS) trouve ici toute sa justification.

II. EXPERIENCES PASSÉES ET LEÇONS À RETENIR

Le Gouvernement du Sénégal, avec l'appui de divers Partenaires techniques et financiers, a pu réaliser différents Projets et Programmes de lutte contre la pauvreté dont les actions ont été inscrites dans les composantes suivantes :

- Accès aux services sociaux de base et aux infrastructures;
- Accès aux services de micro finance;
- Renforcement des capacités des OCB et des groupes vulnérables;
- Suivi de la pauvreté.

C'est le cas, entre autres, de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS/BM), du Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP/BAD-FND), du Projet d'Appui à la Réduction de La Pauvreté (PAREP/PNUD), tous sous tutelle du Ministère de la Famille, de l'Entreprenariat Féminin et de la Micro Finance.

L'AFDS a financé 652 microprojets d'infrastructures dans les secteurs prioritaires de la santé (169), de l'éducation (126), des infrastructures marchandes (86) de la formation professionnelle et socio-éducative (64), de l'environnement et de l'assainissement (38), des NTIC/Communication et autres(5).

En matière de Renforcement des capacités, l'AFDS a organisé 650 ateliers au profit des populations rurales, dans le cadre d'une Stratégie accélérée de développement des compétences qui a permis de former 21.960 responsables d'OCB, avec un effet démultiplicateur touchant 658 800 acteurs communautaires dont 40 % de femmes et groupes vulnérables. Plus de 200 élus locaux ont également été formés dans ce cadre. De plus, 1050 agents relais ont été formés pour démultiplier des modules de formation en passation de marchés, planification participative et système de suivi-évaluation participatif.

Dans le domaine de la micro finance et des activités génératrices de revenus, l'AFDS a financé 515 sous projets d'AGR (élevage, agriculture, commerce produits locaux, maraîchage), pour un montant de 1.957 298 920 F CFA en faveur de 24 200 personnes dont 60 % de femmes et des OCB. Dans ce cadre, l'AFDS a développé un partenariat fécond avec l'Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (ANCAR) et le Programme d'Appui à l'Elevage (PAPEL), au profit de ses populations cibles.

Le PLCP a réalisé, en matière d'infrastructures, 16 Cases Foyers, 14 Cases des Tout Petits et 14 Cases de santé et en matière d'hydraulique et d'assainissement, 120 puits équipées de pompes et 120 latrines au profit des populations de communautés de base défavorisées. Dans le domaine de l'allégement des travaux domestiques de la Femme, 378 équipements (moulins, décortiqueuses, batteuses) ont été mis en place. A ces équipements s'ajoutent 216 charrettes à traction équine ou asine destinées à divers usages dont le désenclavement, le transport pour le compte des Cases de santé...

En matière d'accès au financement, le PLCP a contribué à la mise en place de 517 Caisses locales d'épargne et de crédit (CLEC) disséminées dans autant de villages et quartiers ciblés et de 75 Caisses populaires d'épargne et de crédits (CAPEC) polarisant, chacune, un ensemble de CLEC. Au total, 3.130 656 345 FCFA ont été injectés pour le financement d'activités génératrices de revenus, au profit de 86.640 personnes (femmes, handicapés (es), jeunes, personnes âgées).

Ces différentes réalisations ont été accompagnées par un important programme de renforcement de capacité dont les résultats se résument à l'alphabétisation fonctionnelle de 35 428 personnes dont 29 644 femmes, la formation de 28 animateurs (trices) polyvalents (tes) des Cases des tout petits, de 28 agents de santé communautaires et matrones, , de 378 opérateurs chargés de l'entretien et de la maintenance des équipements post récoltes, de membres de comités de gestion des équipements post-récoltes et équipements hydrauliques. A cela s'ajoutent des formations thématiques sur le maraîchage, l'arboriculture, la production de savon, la coiffure, la couture, la teinture etc.

A noter, aussi, l'organisation de sessions de renforcement des capacités des partenaires institutionnels et d'exécution, du niveau régional, dans les domaines de la gestion des Structures financières décentralisées, de l'approche participative et genre, de l'élaboration et la gestion de projets.

Le PAREP/PNUD a facilité le dialogue politique, par son action, en soutenant le processus de reformulation du DSRP à travers des enquêtes de perception de la pauvreté, des consultations régionales, un séminaire national de validation du DSRP, l'évaluation participative du DSRP-I et la participation au financement de l'élaboration du DSRP-II dans les régions de Saint Louis, Diourbel et Tambacounda.

Les études préparatoires à la mise en place de l'Observatoire national de suivi de la pauvreté et des conditions de vie et du développement humain, l'élaboration de la Cartographie des Projets de lutte contre la pauvreté, l'étude sur le Système de suivi évaluation et la Stratégie de communication des

PLCP ont été menées avec succès. Le processus national d'élaboration du RNDH 2005 a été consolidé avec la mise en place d'un Forum National.

En ce qui concerne le développement des capacités et des moyens d'existence durables, le partenariat avec le Grand Duché du Luxembourg, a permis, (i) la réalisation et l'équipement de dix (10) infrastructures de base ; (ii) le financement de quatorze (14) MPE dont sept relatives à l'insertion des jeunes sortant des Centres de formation, (iii) la mise en place de dix huit (18) lignes de crédit et de vingt (20) Micro projets.

En outre, le PAREP a appuyé la réponse nationale pour les PVVIH, en finançant vingt et un (21) projets d'activités génératrices de revenus, dont trois (3) sur les ressources du Fonds de Développement Local, et l'étude diagnostique de vingt sept mutuelles sur l'axe Louga-Saint-Louis-Matam, le financement de sessions de renforcement des capacités organisationnelles et techniques et de gestion des promoteurs de projets.

A noter aussi, entre autres expériences, les actions menées dans le cadre de **Programmes spécifiques** relevant d'autres Départements ministériels, tels que celui de la Santé et de la Prévention Médicale. C'est le cas du **Plan Sésame** de prise en charge des personnes âgées de plus de 60 ans, pour leur assurer des soins gratuits dans toutes les structures de santé publique. C'est le cas aussi du **Programme de prise en charge des personnes handicapées**, par la **Réadaptation à Base Communautaire (RBC)**, le **Programme de prise en charge et de développement de la Petite Enfance**, à travers la **Case des Tout Petits**. Diverses autres actions menées au profit des enfants, des femmes, des handicapés et des personnes âgées restent inscrites dans le Plan d'Action Prioritaire 2006-2010 du DSRP-II.

En termes de leçons tirées, les actions menées par les différents Projets et Programmes ont créé, dans leurs zones d'intervention respectives, une dynamique de développement local avec un impact significatif sur l'amélioration des conditions de vie économique et sociale des communautés de base bénéficiaires.

L'ancrage institutionnel a permis de renforcer les capacités de pilotage, de coordination et de suivi évaluation des PLCP du MFEFMM, chargé du Développement Social, à travers notamment l'élaboration d'outils informatisés de suivi évaluation, de la cartographie de la pauvreté sur les réalisations et les zones d'intervention, d'une stratégie de communication, d'études de capitalisation sur les stratégies de lutte contre la pauvreté qui devraient permettre d'opérationnaliser, dans le futur, les nouvelles orientations, du Gouvernement et de ses Partenaires, relatives à la **gestion axée sur les résultats**.

Dans une perspective de renforcement des acquis, l'expérience capitalisée, en termes de réalisations et de capacités pilotage de programmes, constitue un atout certain pour la mise en oeuvre des actions prioritaires destinées aux enfants dans le cadre des objectifs du DSRP-II à savoir, (i) : la mise en oeuvre du projet de généralisation de la primo prévention dans les programmes des centres de sauvegarde et des centres polyvalents ; (ii) : le renforcement des capacités socioéconomiques des familles défavorisées à prendre en charge des enfants en situation de vulnérabilité ; (iii) : la réalisation du programme de renforcement des structures et centres spécialisés sur les enfants en délinquance (centre sauvegarde, AEMO, ateliers spécialisés) ; (iv) : l'appui aux Centres de protection et de réinsertion sociale (CPRS) ; (v) : du développement de filières de formation dans les daaras et du renforcement des capacités des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés ; (vi) : l'appui aux structures et associations de prise en charge des enfants.

Le présent Projet d'Appui à la Mise en oeuvre de la Stratégie Nationale de Protection Sociale s'inscrit dans cette perspective.

III. OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET

Le Projet cible les groupes vulnérables, particulièrement les enfants, les femmes, les handicapés (es), les jeunes, et les personnes âgées.

3.1 Objectif général :

Promouvoir des systèmes de protection Sociale et de mutualisation des risques pour assurer un accès durable des Groupes Vulnérables aux services et opportunités économiques.

3.2 Objectifs spécifiques :

Ils consistent à :

- Promouvoir des systèmes adaptés de protection sociale des groupes vulnérables;
- Favoriser la création de richesse pour une croissance pro pauvre;
- Faciliter l'accès des Groupes Vulnérables aux services sociaux de base de qualité et leur utilisation ;
- Assurer un pilotage et une coordination du programme.

3.3 Composantes du Projet.

Le Projet sera constitué de quatre (4) composantes ci- après :

- Protection Sociale des Groupes Vulnérables,
- Création des richesses pro – pauvre,
- Infrastructures et équipement de base;
- Gestion du Projet.

Le Projet sera exécuté dans une période de cinq (5) ans. Il interviendra dans quatre (5) régions : Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Saint Louis où les activités seront concentrées dans les zones dont les profils de pauvreté élevés ont été confirmés par les récentes enquêtes (Esam 2 et ESPS 2006) de l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD).

Des enquêtes complémentaires seront menées, pour un ciblage plus pointu des communautés de base (villages et quartiers) et des ménages, sur la base d'indicateurs relatifs à la situation de vulnérabilité des groupes cibles, à savoir : femmes, enfants, handicapés, jeunes et personnes âgées.

IV. STRATEGIE D'INTERVENTION

La stratégie d'intervention privilégie la mise en œuvre de programmes pilotes axés sur des mesures à effets démonstratifs et d'entraînement, avec des actions de nature incitative, une implication effective des acteurs et la synergie avec d'autres partenaires. Un suivi rapproché de la mise en œuvre des interventions sera également assuré, en vue de développer des mécanismes de pérennisation.

Compte tenu des importants moyens que l'État compte mobiliser avec l'engagement des partenaires pour le financement des programmes de construction de structures sanitaires (PNDS), de salles de classes (PDEF), de forages (PEPAM), d'infrastructures collectives (PNDL), pour renforcer l'offre de services, le Projet mettra davantage l'accent sur les mesures devant lever les barrières d'accès des populations à ces services, notamment les familles les plus pauvres et les groupes vulnérables.

Les activités de construction d'infrastructures, pour des zones spécialement identifiées comme très pauvres en services sociaux de base, seront poursuivies, en relation avec les programmes concernés, en vue de tirer au maximum le bénéfice des synergies et complémentarités, sur la base d'avantages comparatifs, à travers des outils d'ingénierie sociale et des packages de protection sociale assurant une forte responsabilisation des bénéficiaires.

Conformément à la stratégie de protection sociale, les groupes ,ci-après, seront particulièrement ciblés : les enfants, les femmes et les jeunes en situation de vulnérabilité, les personnes handicapées, ,

les personnes vivant avec les maladies chroniques (VIH/SIDA, l'insuffisance rénale, le diabète etc...), les réfugiés, les rapatriés, les aînés et les travailleurs atypiques.

A cet effet un accent particulier sera mis sur le développement et la décentralisation du système de suivi évaluation et d'information participatif de la pauvreté, condition d'une meilleure opérationnalisation de la gestion axée sur les résultats, conformément au cadre de référence et support méthodologique minimum commun, pour la conception d'un système d'information pour le suivi du DSRP et des OMD.

La mise en oeuvre du Projet reposera sur les principes directeurs de genre, de proximité, de participation, de décentralisation, de partenariat et du faire faire, tels que définis dans le DSRP.

V. LE CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

Composante 1 : Protection sociale des Groupes vulnérables		
Promouvoir des systèmes adaptés de protection sociale des groupes vulnérables : OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim		
Sous objectifs CRS/PTF	Effets recherchés	Indicateur d'effet
<p>Assurer la protection sociale et le suivi des groupes vulnérables (cf. DSRP2, et SNPS/GRC)</p> <p>Promouvoir des systèmes de protection sociale et de mutualisation des risques pour assurer un accès durable des Groupes Vulnérables aux services et opportunités économiques.</p>	<p>E F F E T S</p> <p>• Meilleure prise en charge de la protection sociale des groupes vulnérables dans les politiques et programmes de développement social</p> <p>Pour réduire l'extrême pauvreté, assurer une utilisation maximale et un accès durables aux services sociaux et aux opportunités pour les plus pauvres, conditions essentielles pour l'atteinte des OMD, le PTF explore des mécanismes adaptés, pour lever les barrières d'accès auxquels ces groupes sont confrontés. Il s'agit de mettre, désormais, l'accent sur des interventions qui visent la demande plus que l'offre, la prévention et la mutualisation des risques, plus que le curatif.</p> <p>Ce volet protection sociale qui occupe pour la première fois une place centrale dans les politiques publiques au Sénégal avec le DSRP2 est susceptible de mobiliser plusieurs partenaires au développement soucieux de soutenir des initiatives pérennes et efficaces que les populations et acteurs locaux sont en mesure de reproduire, si les tests sont bien menés avec succès.</p> <p>La protection sociale accessible aux groupes vulnérables aura un impact sur l'espérance de vie, la pauvreté chronique, la cohésion sociale, la viabilité/rentabilité des services sociaux de base. Elle contribue également à réduire les inégalités de toute nature, en particulier de genre.</p> <p>Le ministère chargé du développement social a été identifié, à travers le CSO/PLCP, pour présider ce pôle stratégique du DSRP II ;</p>	<p>• La protection sociale des groupes vulnérables occupe une place dans les stratégies et programmes opérationnels de lutte contre la pauvreté (dans tous les domaines)</p>
Produits recherchés	Indicateurs de succès	Activités majeures
<p>• <u>Produit n° 1</u> : Les familles et Groupes vulnérables sont bien identifiés dans les zones d'intervention.</p>	<p>• Chaque région d'intervention a mis en place un dispositif adapté de ciblage des familles et Groupes vulnérables.</p>	<p>• Partenariat avec structures déconcentrées</p> <p>• Implication avec OSC</p> <p>• Communication</p> <p>• Mise à jour/ enquêtes</p>
		<p>• L'apport du PTF sera de 50.000.000 F</p> <p>T P : 50 000 000 F CFA</p>

<ul style="list-style-type: none"> ● Produit n° 2 : Un dispositif de suivi évaluation et d'information de la pauvreté et de la vulnérabilité est rendu opérationnel aux niveaux national et local 	<ul style="list-style-type: none"> ● Un système de suivi évaluation de la pauvreté est fonctionnel aux niveaux national et local. 	<p>Etudes/enquêtes : mise à jour du suivi.</p> <p>Achat d'équipements.</p> <p>Fonctionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Services de Consultants et experts pour coordination, gestion et mise en oeuvre du dispositif de suivi et système d'informations (SIG) (180.000.000) F CFA ● Equipements (50.000.000) F CFA <p>Dispositif de pilotage et de coordination du dispositif de suivi évaluation de la pauvreté et de gestion du système information (40.000.000) F CFA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les fonds prévus s'élèvent à : 40 000 000 F CFA
<ul style="list-style-type: none"> ● Un programme de renforcement des capacités des partenaires institutionnels est mis en oeuvre. 	<p>Visites et échanges d'expériences, Formation et Recherche action.</p>	<p>Elaboration base de données sur la pauvreté. Mise à jour de la cartographie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Apport du PTF de : 30.000.000 F CFA.
<ul style="list-style-type: none"> ● Une cartographie de la pauvreté est mise à jour/ accent sur les GV 	<p>Elaboration d'un Système d'Informations Géographiques. Diffusion des informations.</p>	<p>Elaboration d'une matrice opérationnelle des intervenants. Elaboration de protocoles et alliances avec des partenaires. Ateliers/réunions de coordination avec les acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 30.000.000 F CFA
<ul style="list-style-type: none"> ● Les actions des partenaires et projets destinées aux GV sont mieux coordonnées et harmonisées. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Les acteurs s'approprient la protection sociale dans les actions de lutte contre la 	<p>Mise à jour et opérationnalisation de la stratégie de communication. Ateliers/séminaires au niveau National et</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 30.000.000 F CFA <p>L'apport du PTF sera de : 40.000.000. F CFA.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Création et mise en niveau Site WEB

<ul style="list-style-type: none"> • Produit n° 3 : Des programmes spécifiques de protection sociale ciblant des familles pauvres et des GV sont formulées et mises en œuvre dans les zones d'intervention. 	<p>pauvreté.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existence de produits adaptés aux besoins mutualisés • Près de 50.000 personnes ont accès à des services grâce aux produits de protection sociale • Nombre de lignes de crédits accordées aux MEC en faveur des GV. • Nombre de projets financés et nombre de bénéficiaires. • Nombre de mutuelles de santé. • Au moins 2/3 des MEC ciblées disposent d'un produit financier de santé communautaire. • Au moins 50% des patients des infrastructures sanitaires utilisent les produits financiers. 	<p>Régional</p> <p>Enquêtes et études sur la protection sociale des Groupes vulnérables et les secteurs prioritaires des OMD.</p> <p>Collecte/Analyse des informations. Organisation d'ateliers sectoriels. Elaboration et édition des rapports</p>	<p>(4 000 000) F CFA</p> <p>N.B : Contribution sur le BCI 2008 de 15.000.000 F CFA sur l'ensemble du produit.</p> <p>- Appui au fonctionnement du Groupe des acteurs de pilotage de l'axe Protection sociale du DSRP II animé par le Ministère de tutelle en charge des stratégies de développement social : (75 millions) ; (--- Equipement informatique pour Groupe de travail 3.000.000 ; ateliers/réunions 30.000.000 ; études et formation 35.000.000 CFA ; déplacements 5.000.000 ; fourniture 2.000.000) ;</p> <p>TP : 619 000 000 F CFA</p>
		<ul style="list-style-type: none"> • Etudes et Mise en place de projets spécifiques de prise en charge des familles et GV (conditionnels et non conditionnels) • Partenariat avec Programme RBC (appui aux personnes handicapées) • Appui aux campagnes d'information et de plaidoyer sur l'extension de la Protection Sociale et la mutualité. • Création d'un fonds d'appui pour : <ul style="list-style-type: none"> - mise en place de lignes de crédit en faveur des femmes, des personnes handicapées et des PVVIH. - appui à la création de produits financiers spécifiques en santé communautaire (solidarité) 	<ul style="list-style-type: none"> • Services de Consultants pour appui à la formulation des projets pilotes/Frais recherche-action et édition (100.000.000) • 500 000 000 F CFA <p>TP : 600 000 000 F CFA</p>

<p>Produit n° 4 : Des mécanismes et approches d'appui pour la prise en charge des maladies pour les familles en situation d'extrême pauvreté et groupes vulnérables sont formulées et testés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des programmes pilotes de mise en place de produits spécifiques de protection sociale pour les groupes vulnérables sont testés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des conventions de partenariat sont établies avec des programmes et des structures intervenant dans le domaine de la protection sociale des groupes vulnérables. • Elaboration d'une étude de valorisation du système de solidarité nationale. • Appui aux associations des personnes âgées, handicapées et de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité. • Elaboration de protocoles d'accord avec les Mutuelles de santé dans les zones du projet pour la couverture maladie des familles en situation d'extrême pauvreté et les personnes vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> • Financement Plan d'action IEC des associations partenaires (5 régions x 10.000.000 = 50 000 000 F CFA) • Financement des programmes pilotes (25.000.000 x 10) = 250.000.000 et ; 50.000.000 x 5= 250 000 000 <p>TP : 550 000 000 F CFA</p>
--	---	--	---

Composante 2 : Création de richesse pour une croissance pro- pauvre.

<p>Axe stratégique DSRP : Création de richesse</p>	<p>Sous objectifs CRS/PTF</p> <p>Promouvoir l'économie sociale et solidaire comme alternative à la pauvreté</p>	<p>Favoriser la création de richesses pour une croissance pro – pauvre : OMD : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim</p>	
<p>E F F E T S</p>		<p>Effets recherchés</p> <ul style="list-style-type: none"> • La promotion et le développement des micro, petites et moyennes entreprises apporte une contribution majeure à la création de revenus, d'emplois décentés, d'une sécurité alimentaire et d'une protection sociale des GV notamment au bénéfice des femmes, des enfants, des jeunes, des aînés, des handicapés.... dans les zones de concentration (OMD 1, 3, 6, et 7). 	<p>Indicateur d'effet</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmentation des revenus des pauvres et des groupes vulnérables <p>La création d'emplois, particulièrement des jeunes et des femmes et l'extension de la protection sociale aux exclus du régime formel sont favorisés.</p>
<p>Partenariat : La mise en œuvre de l'assistance est basée sur l'approche programme. Ceci suppose, une complémentarité/ synergie de l'assistance des différents partenaires conduisant à la réalisation en phase, des trois composantes : la création de richesses, la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base, le développement des moyens d'existence durable. Dans ce contexte, un partenariat avec les projets et programmes de lutte contre la pauvreté, en cours ou à venir, sera privilégié dans les zones de concentration.</p>			
<p>Produits recherchés</p> <p>Produit n° 1 : L'accès des GV aux services financiers de proximité et aux opportunités de création de richesses est renforcé</p>		<p>Indicateurs de succès</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 MPE créées en milieu rural et urbain. - Participation active des acteurs non étatiques dans les grappes de croissance identifiées dans les zones d'intervention. - 1 banque de projets est mise en place dans chaque antenne. - 1000 jeunes promoteurs insérés. - 400 sessions de formation organisées pour les MPE. 	<p>Activités majeures</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des populations, des partenaires et des autorités locales. - Identification des activités porteuses - Appui à la mise en place d'une banque de projets. - Mise en place des financements destinés aux MPE (500000/MPE). - Insertion des jeunes (H/F) diplômés (5 jeunes /MPE) - Déroulement d'un programme de renforcement de capacités techniques, organisationnelles, gestion, genre.
			<p>Apports</p> <ul style="list-style-type: none"> • fonds de 1 000 000 000 F CFA destinés aux MPE • 500 000 000 F CFA <p>TP : 1 500 000 000 F CFA</p>

<p>Produit n° 2 : Le système d'appui aux activités génératrices de revenu en faveur des groupes vulnérables est renforcé au niveau local.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 45 MEC diagnostiquées dans les zones d'intervention. - 15 MEC appuyées. - 15 sessions organisées (3 sessions/région) 	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic des MEC existantes. - Appui institutionnel aux MEC sélectionnés (15 X 20 000 000/ mec) - Renforcement des capacités des membres des MEC et des partenaires (- Financement de projets pour appui le retour des personnes déplacées des zones à risques. : 	<ul style="list-style-type: none"> • Service de consultant : 50 000 000 F CFA • Appui institutionnel aux mec 300 000 000 F CFA • Formations 100 000 000 F CFA • 100 000 000 F CFA pour les déplacés <p>TP : 550 000 000 F CFA</p>
<p>Produit n° 3 : La situation économique et sociale des femmes, en milieu rural, est améliorée à travers les technologies appropriées.</p>	<p>Une étude de faisabilité réalisée par zone de concentration. Au moins 15 plateformes multifonctionnelles additionnelles mises en place.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Etude d'implantation de plates-formes multifonctionnelles. - Mise en place d'un programme pilote. 	<ul style="list-style-type: none"> • 50 000 000 X 15 plateformes = 750 000 000 F CFA <p>T P : 750 000 000 F CFA</p>

Composante 3 : Infrastructures et Equipement sociaux de base

Axe stratégique DSRP : Accélération de la promotion de l'accès aux services sociaux de base	Sous objectifs CRS/PTF Promouvoir des Vulnérables aux services sociaux de base de qualité	Faciliter l'accès des Groupes Vulnérables aux services sociaux de base de qualité et leur utilisation	Indicateur d'effet
	E F F E T s	<p>Effets recherchés</p> <p>Les populations vulnérables des zones de concentration ont accès et utilisent des services sociaux de base de qualité, contribuant ainsi à accélérer l'atteinte des OMD.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'accès et l'utilisation aux services sociaux de qual sont assurés dans les zones de concentration, particulier pour les femmes, les enfants et les jeunes. • Le pouvoir de décision des femmes, les capacités d communautés et les pratiques favorables sont renforcé en vue d'améliorer l'accès des groupes vulnérables a services sociaux de base.
		<p>Stratégie de partenariat : Un partenariat solide pourra être construit dans le cadre de la réalisation des services sociaux de base, avec les autres programmes de lutte contre la pauvreté notamment le PNDL, les autorités régionales et locales, la société civile et le secteur privé. L'accent sera mis, à cet effet, sur la demande et l'utilisation d SSB à travers des espaces polarisants d'un développement local participatif, pour l'atteinte des OMD et la réduction d GAPS.</p> <p>La mobilisation de ressources complémentaires s'appuiera sur un dialogue continu avec la communauté des partenaires au développement.</p>	
		<p>Indicateurs de succès</p>	<p>Activités majeures</p>
<p>Produits recherchés</p> <p>Produit n°1 : Capacités locales de planification des communautés de base renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de pôles de développement local identifiés dans chaque zone de concentration. - Nombre de communautés touchées (H/F, enfants, jeunes et personnes handicapées). - Un guide élaboré et le rapport validé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ciblage des zones d'intervention. - Campagne d'information et de communication. 	<p>Apports</p> <p>15 000 000 F CFA</p>
			<p>15 000 000 CFA</p>
			<p>13 000 000 F CFA</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de villages raccordés au KM. - Nombre de mini forages ou de puits réalisés. - Nombre d'unités de traitement des eaux à des fins de consommation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'ouvrages d'extension de réseau (AEP), de traitement d'eau à des fins de consommation, de mini forages ou de puits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Totaux Education : 390 000 000 F CFA - Le programme finance les activités à hauteur de 6 600 000 f CFA par KM de raccordement X 50= 330 000 000 F CFA - 5 minis forages sont réalisés en relation avec le ministère de l'hydraulique à hauteur 25 000 000 X 5 = 125 000 000 F CFA. - Le programme travaillera en étroite collaboration avec le PEPAM - 100 000 000 F CFA pour un fonds d'appui pour branchement sociaux et latrines
<p>Produit n° 4 : Les capacités managériales et techniques des instances communautaires de gestion des infrastructures renforcées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions de formations organisées. - Nombre de personnes (H/F) formées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la promotion de branchements sociaux des GV : - Construction de latrines pour les familles pauvres - Renforcement des capacités des comités de gestion des infrastructures et services sociaux de base. 	<p>T P : 1 975 000 000 F CFA</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le programme prend en charge les activités de formations des structures de gestion communautaire des infrastructures dans une optique d'appropriation et de pérennisation pour un montant de 100 000 000 F CFA. - Des protocoles de partenariat seront signés avec les services techniques de l'Etat dans le domaine de leurs compétences. - En partenariat avec le projet GENRE, FNUAP, L'UNIFEM dans la mise en œuvre de la SNEEG, - Le programme intervient dans les activités de sensibilisation et de vulgarisation de la stratégie nationale d'équité et d'égalité de genre à hauteur de 35 000 000 FCA soit :
<p>Composante 4 : Gestion et Coordination du programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de sessions organisées. - Nombre de modules développés. - Nombre de personnes touchées (H/F). 	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne de sensibilisation des comités de gestion et de suivi des infrastructures sur les questions émergentes (Genre, SIDA, Environnement). 	<ul style="list-style-type: none"> - Coût estimatif de 15.000.000 - T P : 150 000 000 F CFA
<p>Produits recherchés</p>	<p>Indicateurs de succès</p>	<p>Activités majeures</p>	<p>Apport</p>

1 022 000 000 F CFA

- Salaires du personnel : CN (1), CR (5), Experts (2), RAF (1), CP (5), Secrétaires (6), chauffeurs (6), personnel d'appui (18)
- Location, Entretien réparation.
- Equipements.
- Eau/ Electricité/téléphone/ internet
- Revue et Evaluation (à mi parcours et finale).
- Missions de terrains.
- Supervision et suivi.
- Matières consommables.
- Carburant
- Divers.

T P : 1 022 000 000 F CFA

- Les rapports d'activités trimestriels et annuels.
- Les rapports financiers.

Produit n° 1 :

Le pilotage du programme est assuré et rendu opérationnel.

Coût Total du Programme à titre indicatif : 7 969 000 000 F CFA

VI: GESTION DU PROGRAMME

6.1 Modalités de Gestion du Programme

- La gestion du programme sera axée sur les résultats.
- Le Ministère de la Famille, de la Solidarité Nationale et de la Micro finance (MFEFMF), chargé du développement social, assurant la tutelle, présidera le Comité de pilotage.
- Les activités seront réalisées à travers une unité d'exécution sous la responsabilité d'un Coordonnateur de projet de projet appuyé par trois experts (Renforcement des capacités ; Micro finance et Suivi évaluation), un assistant administratif et financier, son adjoint, une secrétaire, un personnel de soutien logistique et le dispositif opérationnel que constituent les antennes mises en place dans les régions de *Thiès, Diourbel, Fatick, Kaolack et Saint Louis* (antennes composées d'un Coordonnateur, un chargé de programme, d'une secrétaire à *Thiès, à Diopurbel, à Fatick, à Kaolack et Saint Louis* et d'un personnel de soutien). Les chauffeurs seront pris en compte par le Projet.

6.2 Mobilisation et allocation des ressources

Le Partenaire Technique et Financier (PTF) ciblé fera recours à ses ressources de base et à la mobilisation de financements complémentaires auprès d'autres partenaires bilatéraux, auprès du secteur privé. L'allocation indicative des ressources est fournie dans le Cadre des Résultats et des Ressources du chapitre VII.

VII: SUIVI ET ÉVALUATION

- Le suivi-évaluation du Programme se fera à travers : (i) **un Comité de pilotage** qui se réunira trois fois au moins dans l'année. (ii) **une Evaluation externe à mi parcours et une Evaluation finale en fin de programme.**
- **Le suivi technique** sera assuré par les parties prenantes tous les trois mois. Ces réunions seront précédées de **visites de terrain**, avec notamment la participation des partenaires financiers.
- Le Coordonnateur de projet fournira des rapports trimestriels et annuels et des rapports finaux.
- Le Programme fera l'objet d'un audit, chaque année.

Produits/Activités	Activités majeures	BUDGET PREVISIONNEL					
		Total budget	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
Composante 2 : Création de richesse	Produit n°1: création de richesse et renforcé	1 500 000 000	500 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
	Sous total	1 500 000 000	500 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000
	Produit n°2: groupes vulnérables est renforcé au niveau local.	550 000 000	100 000 000	200 000 000	100 000 000	100 000 000	50 000 000
	Sous total	550 000 000	100 000 000	200 000 000	100 000 000	100 000 000	50 000 000
Composante 3 : Infrastructures et équipements de base	Produit n°3 La situation économique et sociale des femmes, en milieu rural, est amélioré	750 000 000	100 000 000	300 000 000	200 000 000	100 000 000	50 000 000
	Sous total	750 000 000	100 000 000	300 000 000	200 000 000	100 000 000	50 000 000
	Produit n°1 renforcés. faveurs desgroupes vulnérables est renforcé au niveau local	203 000 000	53 000 000	100 000 000	50 000 000		
	Sous total	203 000 000	53 000 000	100 000 000	50 000 000		
Composante 4 : Gestion et Coordination du Programme	Produit n°2 fonctionnelles réalisées dans les pôles de développement.	1 975 000 000	500 000 000	900 000 000	500 000 000	75 000 000	0
	Sous total	1 975 000 000	500 000 000	900 000 000	500 000 000	75 000 000	0
	Produit n°3 gestion des infrastructures renforcés.	150 000 000	25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	
	Sous total	150 000 000	25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	
Produit n°1 Le pilotage du programme et assuré et rendu opérationnel		1 022 000 000					
Sous total		1 022 000 000					
Coût total du programme		7 945 000 000					

BUDGET PREVISIONNEL DU PROGRAMME D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE PROTECTION SOCIALE DES GROUPES VULNERABLES

Produits/Activités		Composante 1 : Protection sociale																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
Activité majeures	Total Budget	2 012	2 011	2 010	2 009	2 008	2 007	2 006	2 005	2 004	2 003	2 002	2 001	2 000	1 999	1 998	1 997	1 996	1 995	1 994	1 993	1 992	1 991	1 990	1 989	1 988	1 987	1 986	1 985	1 984	1 983	1 982	1 981	1 980	1 979	1 978	1 977	1 976	1 975	1 974	1 973	1 972	1 971	1 970	1 969	1 968	1 967	1 966	1 965	1 964	1 963	1 962	1 961	1 960	1 959	1 958	1 957	1 956	1 955	1 954	1 953	1 952	1 951	1 950	1 949	1 948	1 947	1 946	1 945	1 944	1 943	1 942	1 941	1 940	1 939	1 938	1 937	1 936	1 935	1 934	1 933	1 932	1 931	1 930	1 929	1 928	1 927	1 926	1 925	1 924	1 923	1 922	1 921	1 920	1 919	1 918	1 917	1 916	1 915	1 914	1 913	1 912	1 911	1 910	1 909	1 908	1 907	1 906	1 905	1 904	1 903	1 902	1 901	1 900	1 899	1 898	1 897	1 896	1 895	1 894	1 893	1 892	1 891	1 890	1 889	1 888	1 887	1 886	1 885	1 884	1 883	1 882	1 881	1 880	1 879	1 878	1 877	1 876	1 875	1 874	1 873	1 872	1 871	1 870	1 869	1 868	1 867	1 866	1 865	1 864	1 863	1 862	1 861	1 860	1 859	1 858	1 857	1 856	1 855	1 854	1 853	1 852	1 851	1 850	1 849	1 848	1 847	1 846	1 845	1 844	1 843	1 842	1 841	1 840	1 839	1 838	1 837	1 836	1 835	1 834	1 833	1 832	1 831	1 830	1 829	1 828	1 827	1 826	1 825	1 824	1 823	1 822	1 821	1 820	1 819	1 818	1 817	1 816	1 815	1 814	1 813	1 812	1 811	1 810	1 809	1 808	1 807	1 806	1 805	1 804	1 803	1 802	1 801	1 800	1 799	1 798	1 797	1 796	1 795	1 794	1 793	1 792	1 791	1 790	1 789	1 788	1 787	1 786	1 785	1 784	1 783	1 782	1 781	1 780	1 779	1 778	1 777	1 776	1 775	1 774	1 773	1 772	1 771	1 770	1 769	1 768	1 767	1 766	1 765	1 764	1 763	1 762	1 761	1 760	1 759	1 758	1 757	1 756	1 755	1 754	1 753	1 752	1 751	1 750	1 749	1 748	1 747	1 746	1 745	1 744	1 743	1 742	1 741	1 740	1 739	1 738	1 737	1 736	1 735	1 734	1 733	1 732	1 731	1 730	1 729	1 728	1 727	1 726	1 725	1 724	1 723	1 722	1 721	1 720	1 719	1 718	1 717	1 716	1 715	1 714	1 713	1 712	1 711	1 710	1 709	1 708	1 707	1 706	1 705	1 704	1 703	1 702	1 701	1 700	1 699	1 698	1 697	1 696	1 695	1 694	1 693	1 692	1 691	1 690	1 689	1 688	1 687	1 686	1 685	1 684	1 683	1 682	1 681	1 680	1 679	1 678	1 677	1 676	1 675	1 674	1 673	1 672	1 671	1 670	1 669	1 668	1 667	1 666	1 665	1 664	1 663	1 662	1 661	1 660	1 659	1 658	1 657	1 656	1 655	1 654	1 653	1 652	1 651	1 650	1 649	1 648	1 647	1 646	1 645	1 644	1 643	1 642	1 641	1 640	1 639	1 638	1 637	1 636	1 635	1 634	1 633	1 632	1 631	1 630	1 629	1 628	1 627	1 626	1 625	1 624	1 623	1 622	1 621	1 620	1 619	1 618	1 617	1 616	1 615	1 614	1 613	1 612	1 611	1 610	1 609	1 608	1 607	1 606	1 605	1 604	1 603	1 602	1 601	1 600	1 599	1 598	1 597	1 596	1 595	1 594	1 593	1 592	1 591	1 590	1 589	1 588	1 587	1 586	1 585	1 584	1 583	1 582	1 581	1 580	1 579	1 578	1 577	1 576	1 575	1 574	1 573	1 572	1 571	1 570	1 569	1 568	1 567	1 566	1 565	1 564	1 563	1 562	1 561	1 560	1 559	1 558	1 557	1 556	1 555	1 554	1 553	1 552	1 551	1 550	1 549	1 548	1 547	1 546	1 545	1 544	1 543	1 542	1 541	1 540	1 539	1 538	1 537	1 536	1 535	1 534	1 533	1 532	1 531	1 530	1 529	1 528	1 527	1 526	1 525	1 524	1 523	1 522	1 521	1 520	1 519	1 518	1 517	1 516	1 515	1 514	1 513	1 512	1 511	1 510	1 509	1 508	1 507	1 506	1 505	1 504	1 503	1 502	1 501	1 500	1 499	1 498	1 497	1 496	1 495	1 494	1 493	1 492	1 491	1 490	1 489	1 488	1 487	1 486	1 485	1 484	1 483	1 482	1 481	1 480	1 479	1 478	1 477	1 476	1 475	1 474	1 473	1 472	1 471	1 470	1 469	1 468	1 467	1 466	1 465	1 464	1 463	1 462	1 461	1 460	1 459	1 458	1 457	1 456	1 455	1 454	1 453	1 452	1 451	1 450	1 449	1 448	1 447	1 446	1 445	1 444	1 443	1 442	1 441	1 440	1 439	1 438	1 437	1 436	1 435	1 434	1 433	1 432	1 431	1 430	1 429	1 428	1 427	1 426	1 425	1 424	1 423	1 422	1 421	1 420	1 419	1 418	1 417	1 416	1 415	1 414	1 413	1 412	1 411	1 410	1 409	1 408	1 407	1 406	1 405	1 404	1 403	1 402	1 401	1 400	1 399	1 398	1 397	1 396	1 395	1 394	1 393	1 392	1 391	1 390	1 389	1 388	1 387	1 386	1 385	1 384	1 383	1 382	1 381	1 380	1 379	1 378	1 377	1 376	1 375	1 374	1 373	1 372	1 371	1 370	1 369	1 368	1 367	1 366	1 365	1 364	1 363	1 362	1 361	1 360	1 359	1 358	1 357	1 356	1 355	1 354	1 353	1 352	1 351	1 350	1 349	1 348	1 347	1 346	1 345	1 344	1 343	1 342	1 341	1 340	1 339	1 338	1 337	1 336	1 335	1 334	1 333	1 332	1 331	1 330	1 329	1 328	1 327	1 326	1 325	1 324	1 323	1 322	1 321	1 320	1 319	1 318	1 317	1 316	1 315	1 314	1 313	1 312	1 311	1 310	1 309	1 308	1 307	1 306	1 305	1 304	1 303	1 302	1 301	1 300	1 299	1 298	1 297	1 296	1 295	1 294	1 293	1 292	1 291	1 290	1 289	1 288	1 287	1 286	1 285	1 284	1 283	1 282	1 281	1 280	1 279	1 278	1 277	1 276	1 275	1 274	1 273	1 272	1 271	1 270	1 269	1 268	1 267	1 266	1 265	1 264	1 263	1 262	1 261	1 260	1 259	1 258	1 257	1 256	1 255	1 254	1 253	1 252	1 251	1 250	1 249	1 248	1 247	1 246	1 245	1 244	1 243	1 242	1 241	1 240	1 239	1 238	1 237	1 236	1 235	1 234	1 233	1 232	1 231	1 230	1 229	1 228	1 227	1 226	1 225	1 224	1 223	1 222	1 221	1 220	1 219	1 218	1 217	1 216	1 215	1 214	1 213	1 212	1 211	1 210	1 209	1 208	1 207	1 206	1 205	1 204	1 203	1 202	1 201	